

LECRET N° 82/1982/SSG du 23 Novembre 1982

Portant nomination de Monsieur WZLBA Anatole,
en qualité de Directeur du Travail et de
la Prévoyance Sociale au Ministère du
Travail et de la Prévoyance Sociale

/// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/u le décret n° 82-015 du 6 Janvier 1982 portant attributions et réorganisation du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale ;
- (/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81-016 du 26.01.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81-017 du 26.01.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 79-488 du 11.9.79 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

LECRET :

ARTICLE 1er.- Monsieur WZLBA Anatole, Administrateur du Travail, est nommé Directeur du Travail et de la Prévoyance Sociale au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 23 Novembre 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SALVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MARISSON.-

AMPLIATIONS

- CAB/PM 1
- JORPC 1
- DB 2
- DCF 2
- FPE 1

LEH UMBRE Etika Casetounba.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/1067 du 2/11/1982
DÉCRET N° /MPS/DGTRP/DPP.22021/78

Portant intégration et nomination de Monsieur
EBOBOGA Maurice dans les cadres de la caté-
gorie I, hiérarchie I des Services Techniques
(Miras).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A E

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 15-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/NP du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26-3-65 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim-
s des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 1787/MEN/DGEOC/DOB du 21-4-82 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature
de l'intéressé ;

(/u le Protocole d'Accord du 24-11-1975 signé entre la RDA
et la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

.../...

Handwritten initials

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'accord du 24-11-75 susvisés, Monsieur ECOBAGA Maurice, né le 21 Décembre 1958 à Kambala (KIBANGOU), titulaire du Diplôme d'Ingénierie en Electro-Technique, Spécialité: transport et Distribution du Courant Electrique, obtenu à l'Université Technique de Dresden (RDA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prevoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEMOUINDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 5
- D.C.F. 1
- H.M.E. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2